



LE 9 SEPTEMBRE 2025

## SUBVENTIONS

# LE SYDED ET L'ADEME CONCLUENT UN CONTRAT CHALEUR RENEUVELABLE TERRITORIAL

*Les installations de chaleur renouvelable sont une alternative durable aux systèmes utilisant des énergies fossiles. Plus respectueuses de l'environnement, elles permettent d'assurer notre indépendance énergétique tout en créant des emplois locaux et non délocalisables. Afin de faciliter leur émergence, le SYDED et l'ADEME ont signé en 2025 un Contrat de Chaleur Renouvelable territorial pour une durée de 4 ans.*

En 2023, la chaleur renouvelable ne représentait encore qu'à peine plus d'un quart des consommations de chaleur en France<sup>1</sup>. La production de chaleur repose ainsi encore largement sur les énergies fossiles, fortement émettrices de gaz à effet de serre. Développer la chaleur renouvelable sur notre territoire c'est le rendre plus résilient et plus vert, tout en participant activement à la transition énergétique nationale.

### Un contrat unique pour financer un ensemble de projets

Pour répondre à cet enjeu, le SYDED en partenariat avec l'ADEME, a mis en place un Contrat Chaleur Renouvelable territorial (CCRT) sur l'ensemble du département, à l'exception du territoire de Grand Besançon Métropole qui dispose de son propre dispositif. Doté d'une enveloppe de 4,5 millions d'euros pour la période 2025-2028, ce contrat vise à soutenir les projets de production de chaleur renouvelable, y compris les plus modestes. En effet, s'appuyant sur les règles techniques et financières du Fonds Chaleur, il permet en regroupant plusieurs projets de s'affranchir des seuils de production minimale imposés par celui-ci.

Ce dispositif s'adresse aux collectivités et aux acteurs privés, hors particuliers, souhaitant mettre en œuvre des équipements tels que :

- chaudières bois-énergie
- réseaux de chaleur
- installations de géothermie
- panneaux solaires thermiques
- systèmes de récupération de chaleur fatale

Le SYDED agit en tant qu'opérateur territorial du Fonds Chaleur sur le département (hors GBM). En lien avec l'ADEME et les acteurs locaux, il instruit les dossiers de demande d'aide, assiste les porteurs de projet, participe aux commissions d'attribution des aides, puis assure le versement des subventions aux porteurs de projets retenus.

## Une trentaine de projets pour 10 000 MWh/an d'ici 2028

Sur la base d'une étude préalable d'identification des potentiels, le CCRT conclu entre l'ADEME et le SYDED vise la réalisation d'une trentaine de projets de chaleur renouvelable sur la période 2025-2028, représentant un objectif d'environ 10 000 MWh de production par an.

## Le SYDED renforce son rôle de facilitateur de la transition énergétique

Depuis plus de 10 ans, le SYDED accompagne à travers son pôle Énergie les collectivités du Doubs dans leurs projets de rénovation énergétique de bâtiments, d'installation de chaufferies bois avec ou sans de réseaux de chaleur, ou encore de mise en place de systèmes solaires photovoltaïques. Reconnu pour son expertise et sa proximité avec les collectivités, le SYDED déploiera ce dispositif pour favoriser l'émergence de nouveaux projets. Une dynamique locale pleinement alignée avec l'objectif régional du SRADDET<sup>2</sup>: couvrir 98 % de la consommation finale par des énergies renouvelables d'ici 2050.

Pour en savoir plus : [www.syded.fr/ccrt/](http://www.syded.fr/ccrt/)

<sup>2</sup> Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

*Territoire d'énergie Doubs–SYDED est un établissement public, qui regroupe 561 communes du département du Doubs pour près de 530 000 habitants. Nous sommes propriétaires des réseaux de distribution publique d'électricité. Nous prenons toutes les décisions pour les dispositions locales à mettre en œuvre : approvisionnement, continuité, environnement, sécurité, en lien avec ENEDIS à qui le réseau est concédé par contrat. Par ailleurs nous assurons tout un ensemble de missions autour de la transition énergétique pour le compte de nos communes adhérentes (rénovation énergétique, éclairage public, énergies renouvelables, bornes de recharges de véhicules électriques...).*

*Ademe est un établissement public à caractère industriel et commercial. Opérateur de l'État depuis plus de 35 ans, l'ADEME est engagée dans la lutte contre le changement climatique et la dégradation des ressources pour bâtir une société plus sobre et solidaire. Nous nous mettons au service de tous les acteurs (État, entreprises, collectivités, citoyens) pour accélérer la baisse de notre consommation d'énergie, développer les énergies renouvelables et réduire les émissions de gaz à effet de serre. Nous soutenons l'innovation et la recherche. Nous agissons sur tous les champs de la transition écologique (alimentation, mobilité, logement, consommation, etc.) pour que chacun repense ses usages et ses besoins et dispose de solutions alternatives. À l'ADEME, nous en sommes convaincus, ces changements sont possibles, mais aussi désirables.*

---

### Contact presse :

Léo Minary, Responsable du pôle énergie / [leo.minary@syded.fr](mailto:leo.minary@syded.fr) - 06 10 38 54 36

Philippe Chambrelent, Chargé de mission CCRT / [philippe.chambrelent@syded.fr](mailto:philippe.chambrelent@syded.fr) - 07 50 17 76 00